Annexe 1 : Grille de notation pour la subvention de formation

**Nom du participant :**

**Nom de la proposition (tel qu’indiqué sur le formulaire de candidature) :**

**Date :**

Instructions pour l’évaluateur : veuillez lire les déclarations ci-dessous pour chaque critère et cocher la case qui décrit le mieux la proposition de subvention de formation. Le REFJ exige un *score total* dans toutes les catégories *égal ou supérieur à 12* pour que la demande de subvention soit acceptée. Les candidatures non retenues (celles qui n’obtiennent pas un score de 12) peuvent être soit renvoyées au candidat pour être retravaillées, soit rejetées jusqu’à la prochaine période d’ouverture des candidatures pour être réexaminées.[[1]](#footnote-1)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Critère | 4Exemplaire | 3Adéquat | 2Améliorations nécessaires | 1Preuves insuffisantes | Commentaires/Notes |
| **Énoncé des besoins** | [ ] L’énoncé représente la mise en œuvre d’une idée, d’un concept ou d’une amélioration dont les avantages judiciaires sont clairs, convaincants et sans ambiguïté. | [ ] L’énoncé représente la mise en œuvre d’une idée, d’un concept ou d’une amélioration avec des avantages judiciaires potentiels spécifiés. | [ ] L’énoncé représente la mise en œuvre d’une idée, d’un concept ou d’une amélioration avec des avantages limités ou tangentiels. | [ ] L’énoncé n’est pas clair ou présente des avantages potentiels vagues ou inexistants. |  |
| **Objectifs et résultats** | [ ] Objectifs clairs et résultats justifiables répondant à un ou plusieurs besoins judiciaires spécifiques de manière mesurable et réaliste. | [ ] Les objectifs et les résultats énoncés sont justifiés. | [ ] Objectifs et résultats discutables ou limités. | [ ] Objectifs et résultats peu convaincants ou ne répondant pas aux besoins énoncés. |  |
| **Méthodes et approches pour atteindre les objectifs/résultats** | [ ] Les approches, les activités et le programme sont décrits en détail et sont fortement congruents avec l’énoncé des besoins, les objectifs et les résultats. | [ ] Les approches, les activités et le programme sont conformes à l’énoncé des besoins, aux objectifs et aux résultats. | [ ] Les approches, les activités et le programme ne sont pas suffisamment détaillés ou s’alignent peu sur l’énoncé des besoins, les objectifs et les résultats. | [ ] Les approches, les activités et le programme ne sont pas suffisamment détaillés et/ou ne présentent pas de relation explicite avec l’énoncé des besoins, les objectifs et les résultats. |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Plan pour le partage des connaissances acquises et des leçons apprises** | [ ] Description d’un plan clair pour le partage des connaissances acquises et des leçons apprises par le biais de documentation dans des revues, newsletters, webinaires, présentations, podcasts ou autres approches uniques. | [ ] Représentation d’un certain effort fait pour partager les connaissances et les leçons apprises au-delà de la période de subvention. | [ ] Le plan de partage n’est pas clair ou est trop limité. | [ ] Aucun plan significatif n’est décrit. |  |
| Score |  |  |  |  |  |
| Recommanderle financement ? | Oui | Pas pour le moment |
| Commentaires supplémentaires |  |

Veuillez noter toute observation ou commentaire additionnel :

1. Le REFJ utilisera la grille pour examiner chaque proposition, mais se limitera à l’évaluation de la solidité globale du projet. [↑](#footnote-ref-1)